

Communiqué de presse

Philippe Montargès

Président du PLOSS

Saint-Cloud, le 16 janvier 2013

La Charte Libre Emploi : un engagement fort des entrepreneurs du Logiciel Libre

La Charte Libre Emploi, qui engage les entreprises signataires à une démarche de développement durable des compétences (ressources humaines) tenant compte des spécificités de l'écosystème du logiciel libre, a déjà été signée, 3 mois après son lancement, par une cinquantaine d'entreprises de la filière. L'objectif de 100 entreprises signataires devrait être atteint dans les prochaines semaines.

Il s'agit d'un signal fort de la part des entrepreneurs du libre à s'engager dans une démarche de qualité en matière de logiciel libre au sein de la filière du numérique.

A l'initiative du Think Tank « Education, Job and Floss »¹, la charte est parrainée par les principales associations professionnelles du libre en France : PLOSS², du GTLL³ et du CNLL⁴ en étroite collaboration avec l'IRILL⁵. La *Charte Libre Emploi* vise à promouvoir un emploi responsable dans le secteur des logiciels libres. Elle se base sur des engagements concrets : le soutien aux communautés, la formation, la contribution et l'appui financier à l'enseignement supérieur.

Cette charte permet:

- à des étudiants et aux professionnels désireux de travailler dans le domaine du logiciel libre de connaître les entreprises qui s'inscrivent dans une démarche durable au sein de l'écosystème,
- aux clients d'identifier les entreprises qui développent une véritable démarche qualité en matière de logiciel libre.

¹ Think Tank réunissant les professionnels du secteur, de la formation supérieure et de la formation continue

² Le réseau des entreprises du Logiciel Libre d'Île de France

³ Groupe Thématique Logiciel Libre au sein du pôle de compétitivité Systematic Paris-Région

⁴ Conseil National du Logiciel Libre

⁵ Initiative de Recherche et Innovation sur le Logiciel Libre

La première présentation de cette charte s'est faite à l'Open World Forum 2012 devant des entreprises, des universités et des associations du secteur. Suite à cela, une cinquantaine d'entreprises ont rejoint le mouvement et confirme ainsi leur adhésion aux valeurs du logiciel libre comme vecteur d'innovation et de création de valeur pour la filière du numérique.

Au travers de l'appui du CNLL, se sont les principaux clusters d'entreprises françaises du libre soit 11 associations, représentant plus de 250 entreprises de toutes les régions de France qui soutiennent la démarche :

- Alliance Libre regroupement d'une quarantaine de membres sur la région nantaise,
- Cap Libre regroupement une dizaine de membres d'Ille et Vilaine et des départements alentours,
- Collibri la communauté de domaine COLLIBRI compte aujourd'hui 50 partenaires, PME/PMI, grandes entreprises et établissements de Recherche et/ou d'Enseignement Supérieur,
- **GT LL** Groupe Thématique Logiciels Libres de System@tic Groupe Thématique Logiciel Libre au sein du Pôle de compétitivité mondial Systematic est de fédérer les acteurs du Logiciel Libre en Ile-de-France,
- Libertis 35 membres compte actuellement plus de 35 membres en PACA,
- **OSS@TV** commission Logiciel Libre de Telecom Valley Association à but non lucratif des principaux acteurs IT de Sophia Antipolis et ses environs,
- PLOSS réseau des entreprises du Logiciel Libre en Île-de-France 50 membres,
- PLOSS RA Rhône Alpes regroupe les acteurs régionaux du FLOSS,
- Pôle Nord- regroupe des acteurs du FLOSS de la région Nord-Pas-de-Calais,
- Pro Libre regroupe les acteurs du bassin aquitain,
- Aquinetic un pôle aquitain de compétences en logiciels libres dédié à l'innovation.

La charte s'organise autour de cinq axes autour desquels les entreprises signataires s'engagent :

- Fournir un environnement professionnel système d'exploitation et logiciels applicatifs libre à chacun des collaborateurs qui le souhaite.
- Favoriser la contribution des collaborateurs aux communautés du logiciel libre, notamment en encourageant la redistribution des modifications sur des logiciels libres existants effectués dans le cadre des activités de l'entreprise.
- Participer, via les collaborateurs et/ou un soutien financier, aux événements de l'écosystème du libre.
- Permettre aux collaborateurs de se former tout au long de leur carrière sur des technologies libres afin de leur assurer une évolution professionnelle dans le domaine du libre.
- Lors du versement de la taxe apprentissage obligatoire, considérer en priorité les formations supérieures qui proposent un enseignement des méthodes, des techniques et des outils propres au logiciel libre.

Ils ont signé:

AF83, Alter Way, Abilian, BibLibre, Dotriver, Genymobile, Hedera technology, HENIX, Inno3, Logical Soft, Logilab, Nereide, Nexedi, Open Wide, Oslandia, oXFoZ, Qualixo, Smile, Vifib, Zenika, Enalean, Objectif libre, Xwiki, Suse, Simple IT, Altic, Capentis, No Parking, Globalis, OPEN DSI, Open-Elearning, KOGO, Self-Reliance asbl, Orbilio, OpenSides, Hupstream, Axx-it, Silverpeas, Janua, 2i2L, DocDoku, Neoxia...

Ils parlent de Charte Libre Emploi :

Philippe Montargès, Président de PLOSS, vice-président du CNLL et co-président d'Alter Way explique : "La problématique de l'emploi est essentielle à nos activités en forte croissance. Nous faisons à la fois face à une pénurie de compétences qui justifient un effort important en matière de formation ainsi qu'une faible lisibilité auprès des professionnels qui souhaitent travailler dans un environnement éthique fort. Cette Charte, qui a déjà été signée par une dizaine d'entreprises dans sa première semaine de lancement, doit être un vrai signal vers le marché de l'emploi."

Il ajoute : "Notre secteur est porteur d'emploi et d'innovation avec un modèle alternatif. Travailler dans le libre ce n'est pas la même chose que dans une SSII classique, cette Charte le prouve !".

Cette Charte est le résultat d'une réflexion commune entre entrepreneurs et académiques, comme Roberto Di Cosmo, Directeur de l'Irill et Professeur à Paris 7, en témoigne: "Le logiciel libre est porteur de valeurs de collaboration et de partage qui ont un fort écho dans la pratique de l'enseignement académique, et il est essentiel de reconnaitre les efforts des formations qui préparent les étudiants à travailler dans un cadre collaboratif.". En effet un des points de la charte fait notamment référence au reversement de la taxe d'apprentissage vers des formations qui mettent en avant le logiciel libre. Roberto Di Cosmo ajoute: "Pour les étudiants, il est important de savoir quelles sont les valeurs des entreprises dans lesquelles ils vont effectuer des stages, ou commencer leur activité professionnelle. Cette Charte pourra les aider dans leur choix."

Stéfane Fermigier, Président du Groupe Thématique Logiciel Libre au sein du Pôle Systematic, coauteur de la Charte et fondateur de Nuxeo et d'Abilian, conclut : "Le GTLL, dont la mission est de
fédérer tous les acteurs du Logiciel Libre en Ile-de-France, industriels comme académiques, estime
qu'il est indispensable pour la compétitivité de notre territoire que le système éducatif apprenne
aux jeunes ingénieurs et aux futurs entrepreneurs à manipuler cette nouvelle matière première de
l'informatique que sont les logiciels libres ou open source. Nous participons à cette ambition en
associant étroitement nos membres, entreprises en recherche de compétences sur le marché du
travail et institutions éducatives, autour de réflexions sur la mise en correspondance entre les
besoins de compétences et les programmes de formation, et, comme c'est le cas avec cette Charte,
en participant au développement de la "marque employeur" des sociétés spécialisées dans le
logiciel libre."

Pour en savoir plus : http://www.educationjobandfloss.org/

Contact:

Martine Chardon-Camilotti - Agence MCC.com 06 60 38 20 03 / contact@agencemcc.com